

### Compte rendu de la réunion « Informatique » du 19 mars 2008

Etaient présents :

**ULP** : Pascale Bergmann, Patrick Briswalter, Pierre David, Christophe Debeire, Jean Déroche, Catherine Mongenet

**UMB** : Marc Aoun, Christophe Palanché, Gérard Toninato, Nathalie Weible

**URS** : René De Quenaudon, Christelle Imbert, Eric Olive, Eric Pimmel, Joseph Roller

**IUFM** : Jean-Claude Weick

**SICD** : Iris Reibel-Bieber

**Représentant étudiants** : Ludovic Schmitt

**Experts extérieurs** : Guy Brand, Jean-Marc Coris, Germain Zimmerlé

**Président de séance** : Catherine Mongenet

**Rapporteur** : Catherine Mongenet

Le compte-rendu de la réunion du 8 mars est approuvé à l'unanimité des présents.

Suite au dernier changement opéré dans le schéma d'organisation, avec le positionnement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMoA) en dehors de la Direction Informatique (DI), la discussion s'engage. Elle fait apparaître que la notion d'AMoA ne recouvre sans doute pas le même périmètre dans l'esprit de chacun. Catherine Mongenet rappelle qu'elle sera centrée sur les comités opérationnels thématiques dans lesquels les informaticiens ont leur place, tout comme les experts métiers et les utilisateurs finaux. La responsabilité de ces comités sera de définir un cahier des charges à la fois fonctionnel et technique pour les projets à mettre en œuvre au sein de la DI. Germain Zimmerlé explique que pour lui l'AMoA doit jouer plusieurs rôles : en amont dans la définition des projets et l'élaboration des cahiers des charges, pendant la phase de développement du projet ou de choix du produit, ainsi que lors du déploiement des solutions (validation, tests, recettes), enfin dans le suivi de l'exploitation (validation des évolutions par exemple). L'AMoA doit avoir à la fois de fortes connaissances métiers et de fortes connaissances techniques. Si dans certains secteurs des informaticiens ont développés de fortes compétences métiers (par exemple en GFC ou GRH) ce n'est pas forcément le cas dans tous les domaines (scolarité ou pédagogiques par exemple).

Les documents qui doivent maintenant être élaborés par le groupe (en particulier le schéma directeur) doivent expliciter toutes ces questions et contribuer à lever toute ambiguïté ou inquiétude dans le fonctionnement.

S'agissant du processus qui a conduit à la modification du schéma général, plusieurs personnes s'inquiètent de la remise en cause des propositions du groupe par les présidents, la question étant de savoir si les propositions du groupe interuniversitaire ont valeur de décision. C. Mongenet rappelle que le groupe ne peut que faire des propositions et que l'arbitrage final revient aux présidents. A l'issue de la présentation faite devant le comité de pilotage d'UdS du lundi 17 mars, le projet dans sa forme actuelle a été approuvé par les trois présidents.

### **Bilan du travail du sous-groupe « cartographie »**

Parmi l'ensemble des applications utilisées dans les différents établissements, certaines sont particulièrement critiques et nécessitent un travail particulier pour réaliser concrètement le passage à l'UdS. Les domaines et applications critiques répertoriés sont les suivants :

- ▶ Finances : Nabuco + Gerico
- ▶ GRH : Harpège + Astre
- ▶ Scolarité : Apogée + Prothée
- ▶ Annuaire : LDAP + messagerie
- ▶ ENT et plateforme Univ-R

Il est proposé de réunir, sous la responsabilité de Jean-Claude Weick un sous-groupe technique chargé d'étudier la question de l'annuaire d'établissement (LDAP).

### **Bilan de l'enquête fonctions**

A ce jour, 155 fiches ont été saisies (représentant 152,3 ETP), 114 fiches par les services centraux et 41 fiches par les informaticiens de composantes. Jean-Claude Weick présente un tableau synthétique qui montre comment se répartissent globalement les personnels sur les grandes fonctions (cf. annexe). On note toutefois que le faible taux de réponse à ce jour des personnels d'ULP Multimédia ne permet pas d'avoir une vision complète de la répartition des personnels par mission. La direction d'ULP Multimédia se charge d'inciter les personnels d'ULP Multimédia à renseigner l'enquête.

## Élaboration du schéma directeur

L'objectif est de partir de l'annexe du PEC et de détailler l'organisation, les objectifs, les périmètres, tant pour la Direction Informatique (DI) que pour le Service Technologies Numériques et de Diffusion des Savoirs (TNEDS).

Dans un premier temps, deux questions sont évoquées : la place et l'identification au sein de la Direction Informatique d'un centre de compétences pour la recherche, ainsi que la place d'une agence Web.

Concernant le centre de compétences pour la recherche, il vise à reconnaître la spécificité des besoins des laboratoires. Il existe déjà dans le domaine du calcul avec la mise à disposition de machines parallèles, au CECPV et au CURRI. Le CECPV a actuellement un fonctionnement particulier avec une direction scientifique assurée par un enseignant-chercheur et un rôle d'animation dans la communauté scientifique (formations spécifiques et soutien au développement de codes). Ce dispositif doit être maintenu, voire renforcé, dans la nouvelle organisation, afin d'asseoir la crédibilité de la DI et de susciter l'adhésion progressive des laboratoires. Dans le domaine des sciences sociales quantitatives, les besoins en matière de statistiques et d'analyse de données doivent également être pris en compte.

Après discussion, il est donc proposé de créer un nouveau pôle opérationnel au sein de la DI, le pôle d'expertise. La question de la nécessité de prévoir, en plus du secteur de la recherche, d'autres secteurs d'expertise est posée.

L'idée d'une agence Web est discutée. Les points suivants sont abordés sans être tranchés : quel périmètre, quelles interfaces en particulier avec le service de communication. La place du Web devient cruciale, et est marquée par des évolutions importantes qui imposent un respect des standards et une bonne intégration dans le système d'information de l'établissement. La question du développement de sites/pages/contenus Web concerne une communauté très large, au-delà de l'institution qui doit évidemment disposer d'un site institutionnel performant : les composantes, les laboratoires, les chercheurs pour leurs pages personnelles, les responsables de formation, les organisateurs de colloques/congrès/conférences,... Les universités se sont jusqu'à présent concentrées sur leur site institutionnel, conduisant les composantes/laboratoires/services communs à développer, faire développer, acheter des sites web dont la qualité, l'ergonomie, le respect de la charte... sont très variables. Il paraît indispensable, à l'occasion de la création de l'UdS de se doter d'une organisation qui permette d'homogénéiser cette multitude de sites et d'offrir un service Web à l'ensemble de la communauté. La façon dont cette agence peut être structurée et articulée avec les autres services doit encore être précisée. L'idée d'une expertise pour le Web dans le pôle expertise évoqué ci-dessus doit être creusée.

L'objectif de la prochaine réunion est de travailler sur le schéma directeur. Le sous-groupe TICE, qui aura tenu plusieurs réunions d'ici là, fera un bilan de son travail qui doit permettre de détailler la partie du schéma directeur concernant le Service pour les Technologies Numériques et la Diffusion des Savoirs.